

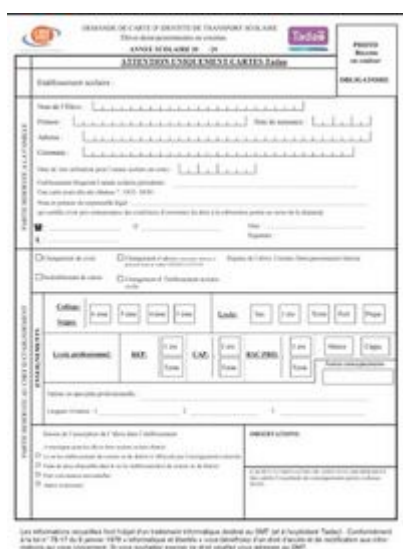
Annexe 4 : Transport Tadao

Le réseau Tadao est constitué d'un réseau urbain de transport en commun et d'un ensemble de circuits à vocation scolaire, mais qui peuvent être également empruntés par le grand public. Celui-ci est soumis aux conditions générales de transport du réseau urbain Tadao, L'élève prend le bus qu'il souhaite, dans la limite d'un aller-retour domicile établissement scolaire par jour scolaire, en dehors des vacances scolaires, des jours fériés et des périodes de stage.(*)

(*) 1 Aller/Retour offert par jour d'école en échange d'une participation de 10€ par foyer pour le traitement des demandes de cartes de transport scolaire se en place d'un transport adapté. Si plusieurs enfants d'une même famille sont en droit de bénéficier de la carte TADAO et qu'ils habitent sous le même toit, alors la participation est plafonnée à 10€. (sous réserve de justificatif de domicile et dans le cas de familles recomposées d'une attestation sur l'honneur de la présence des enfants au domicile déclaré).

Formulaire

Les formulaires sont disponibles auprès des établissements scolaires.



Formulaire de demande de carte de transport scolaire Tadao. Le formulaire est divisé en plusieurs sections : 'Établissement scolaire', 'Nom et Prénoms', 'Adresse', 'Date de naissance', 'Date de fin de l'année scolaire', 'Type de carte', 'Type de transport', 'Type de trajet', 'Type de tarif', 'Type de paiement', 'Type de validation', 'Type de durée', 'Type de validité', 'Type de durée', 'Type de validité'. Il y a également des cases à cocher pour 'Carte scolaire' et 'Carte adulte'. Le formulaire est intitulé 'BREVET DE CONDUITE EN BUS ET CARTES ÉLÈVE'.



Pour bénéficier du transport il faut faire une demande auprès de l'établissement scolaire, en remplissant un formulaire prévu à cet effet et en y joignant une photo d'identité de l'élève. Les demandes sont à faire de préférence avant la fermeture d'été de l'établissement. L'établissement scolaire transmet au SMT AG les demandes effectuées avant la fermeture d'été. Le SMT AG étudie les dossiers et, en cas de réponse positive l'élève **s'acquitte des 10 € de participation pour :**

- S'il n'a pas de carte, la retirer en boutique TADAO.
- S'il en possède déjà une, recharger sa carte TADAO.

Pour les demandes formulées après la rentrée ou pendant l'année scolaire l'élève se déplace en boutique Tadao avec le formulaire pour, **en échange des 10 € de participation :**

- S'il n'a pas de carte, la retirer.
- S'il en possède déjà une, recharger sa carte TADAO.

Pour voyager d'avantage ou pendant les périodes où l'abonnement scolaire n'est pas valable, les trajets sont à la charge de l'élève. Le SMT AG et Tadao ont mis en place une gamme "Jeunes" à des tarifs attractifs.

Mode d'emploi

La carte est valable sur le réseau urbain et scolaire Tadao, qui dessert les 115 communes du territoire du SMT AG.

La carte donne droit uniquement à un aller-retour par jour, en fonction de l'emploi du temps de l'élève (fourni par l'établissement scolaire) et hors dimanches, vacances scolaires, jours fériés et périodes de stage.

La carte doit être validée à chaque montée (y compris lors des correspondances entre deux bus). Il suffit de passer simplement la carte sans contact devant le valideur du bus, un bip sonore signale que le déplacement a été enregistré. Dans certains bus, la validation se fait au niveau du pupitre du conducteur.

Les correspondances de bus effectuées dans l'heure sont gratuites (en validant sa carte lors de la montée dans le bus l'élève conserve le même nombre de voyages qu'auparavant). Attention toutefois : le retour sur une même ligne n'est pas considéré comme une correspondance.

La carte est nominative et ne peut pas être cédée ou prêtée à une tierce personne.

En l'absence de carte, même s'il s'agit d'un oubli, l'élève n'est pas autorisé à monter dans le bus sans titre de transport approprié. Dans ce cas, il doit acheter un ticket à ses frais, soit à bord des bus soit dans un point de vente Tadao.

En cas de perte ou vol ou si la carte ne fonctionne plus

En cas de perte ou de vol, l'élève ou un parent, doit faire une demande de duplicata dans une boutique Tadao. L'ancienne carte de l'élève est invalidée sur place par les hôtesses. Moyennant le paiement de la somme de 10 euros, l'élève reçoit une nouvelle carte.

Si la carte ne marche plus, l'élève ou un parent, doit se rendre dans une boutique Tadao, muni de la carte. En cas de dysfonctionnement, la carte est remplacée gratuitement. En cas de carte détériorée par l'élève, celui-ci doit acquitter la somme de 10 euros pour obtenir une nouvelle carte. La nouvelle carte sera chargée avec exactement ce qui restait sur l'ancienne.